

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, Le 06 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (H-G) dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame PIQUEMAL-DOUMENG, Maire, après convocation légale en date du 30 mars 2017.

Présents: Alibert, Barjou, Berlingerie, Biou, Blanc, Cesses-Treille, Cobière, Garrido, Gaxieu, Louman, Marquié, Mercier, Pic-Nardese.

Absents excusés procuration: Carol, Darnaud, Doumerc, Grafeuille-Roudet, Izard, Muléro, Visentin.

Absents excusés: Azéma, Gélis, Milhès, Momi-Milhau.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Berlingerie a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2017

✓ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.

Délibération n°CM-2017-04-06-01 : Vote du compte de gestion 2016 — Budget Communal APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur de Villefranche de Lauragais à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vote le compte de gestion 2016 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°CM-2017-04-06-02 : Constatation des résultats et vote du compte administratif du budget communal 2016

APPROUVÉ

<u>Avant de procéder au vote, Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal</u>. L'assemblée peut voter.

<u>L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les</u> comptes :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u> Prévu:8 173 881.13

Réalisé :.....5 589 839.90 Restes à réaliser :1 514 673.76

<u>Recettes</u> Prévu:8 104 373.85

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u> Prévu:8 294 355.91

<u>Recettes</u> Prévu:8 363 863.19

Réalisé:......7 574 877.53

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :...... - 2 223 953.25 Fonctionnement : +1 211 898.41 Résultat global :..... - 1 012 054.84

Délibération n°CM-2017-04-06-03 : Débat d'orientation budgétaire 2017

Le Conseil municipal,

SUR proposition de Madame le Maire et sur présentation du rapport par Madame le Maire ;

VU l'article L. 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

ORGANISE le débat sur les orientations générales du Budget communal 2017.

Madame le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la Commune à savoir :

I. <u>Le contexte socio-économique Français</u>

a) Contexte économique français

En France, après une croissance particulièrement dynamique sur le 1 er trimestre 2017, le PIB est resté stable au second trimestre. Cela s'explique par une stagnation de la consommation des ménages (0%) ainsi que par une baisse des investissements et de la production (- 0,9%). Le gouvernement doit composer avec ses mauvais résultats et un budget 2016 bâti sur une hypothèse de croissance de 1,5%.

Dans ce contexte de croissance atone et d'inflation toujours faible, insuffisant pour équilibrer le budget de l'Etat, le gouvernement entend poursuivre les efforts d'économies sur les finances publiques.

b) Finances publiques 2017

La loi de programmation 2015-2017 prévoyait ainsi un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans. Cette loi se traduisait pour les collectivités territoriales par une diminution annuelle des dotations de 3,67 milliards d'euros confirmées par les lois de finances 2015 et 2016. Cependant, le projet de loi de finance pour 2017 modifie, comme l'a annoncé le Président de la République, l'ampleur de cette diminution en la ramenant à 2,63 milliards d'euros. L'article 14 du PLF 2017 fixe dont le montant de la DGF à 30,86 milliards d'euros, en recul de 6,8% par rapport à 2016.

c) Principales mesures du PLF 2017

- Reconduction du fonds de soutien à l'investissement local pour 1,2 milliards d'euros
- Hausse de la péréquation verticale (+180 millions pour la DSU / 117 millions pour la DSR)
- Réforme de la DSU pour éviter le saupoudrage

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit donc dans un contexte toujours contraint de réduction des recettes notamment des dotations et concours financiers de l'Etat.

II. Contexte local

a) Impacts de la loi de finances 2017

La DGF et la DSR versées par l'Etat en 2016 s'élevait respectivement à 638 et 154K€. La Mairie n'a toujours pas été informée du montant de ces dotations pour l'exercice 2017 et émet une hypothèse de diminution qui porterait la DGF à 550K€ et la DSR à 95K€.

b) Loi Notre

La loi Notre a conduit à la fusion des Communautés de Communes de Cap Lauragais, CoLaurSud et Cœur Lauragais entrainant en même temps le passage d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique. La Commune ne percevra donc plus la « fiscalité entreprise » (CFE, CVAE, IFER, TASCOM), la Taxe Additionnelle à la Taxe d'Habitation ainsi que la DCRTP. Corrélativement la nouvelle Communauté de Commune des Terres du Lauragais compensera ces diminutions de recettes par le versement d'une attribution de Compensation d'un montant de 2 041 000 €.

c) Dette

Il faut tenir compte du fait que les emprunts sont de plus en plus difficiles à obtenir malgré une baisse significative des taux, d'où une nécessaire modification de nos habitudes face aux besoins à satisfaire. De plus la commune doit avoir un degré de solvabilité suffisant vis-à-vis des établissements bancaires.

d) Investissements lourds

La municipalité est actuellement engagée dans des investissements lourds qui nécessitent de dégager des marges de manœuvre dans le budget de fonctionnement :

- Construction des équipements annexes du lycée;
- Rénovation des groupes scolaires
- Transformation de l'ancienne halte-garderie en Espace périscolaire
- Restructuration du bassin et des vestiaires de la piscine municipale
- Création du Pôle Social
- L'accessibilité PMR des bâtiments publics,

L'évolution des concours de l'Etat étant défavorable, le Conseil Municipal veillera à ne pas trop porter atteinte au pouvoir d'achat de ses administrés en prévoyant une augmentation des taux d'imposition limitée à 2%.

III. L'évolution des masses budgétaires de fonctionnement:

- a) L'autofinancement de l'investissement par le budget de fonctionnement, qui était de 1714 084 € au BP 2016 pour permettre de lourds investissements sans un recours excessif à l'emprunt passera à environ 1 400 000 € au budget primitif 2017 et devrait permettre un recours limité à l'emprunt.
- b) L'encours de la dette passera de 5 434 415 € en 2016 à 4 797 150 € en 2017 soit 1103 €/habitant.
- c) les charges de Personnel sont maitrisées et restent en dessous de 62% des dépenses réelles du BP 2017 malgré les augmentations successives du point d'indice décidées par le gouvernement et l'importante réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).
- d) La baisse des charges liées à la dette (Ch. 66) permet de ne pas faire supporter de baisse aux charges à caractère général (Ch. 011) qui devront toutefois rester inférieures à 1,9 millions d'euros.
- e) La commission vie associative participe à la sobriété du budget de fonctionnement en proposant une diminution des subventions aux associations de l'ordre de 5%.
- f) Le travail effectué sur les produits des services (Ch. 70) notamment vis-à-vis du partenaire CAF ou des diverses régies permettra une augmentation, qui devra rester maitrisée, des dépenses réelles de fonctionnement.

IV. Les grandes orientations de la politique budgétaire des investissements

L'essentiel des dépenses liées à la construction des équipements annexes du Lycée Léon Blum a été réalisé sur l'exercice 2016. Le budget d'investissement 2017 restera audacieux tout en retrouvant un rythme moins soutenu pour éviter de faire peser une charge d'emprunt trop importante aux Villefranchois.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

FAIT À VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, LE 11 AVRIL 2017 Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG Maire de Villefranche de Lauragais

